

Image not found or type unknown



Explication de termes juridiques autorité parentale

Par **bretinmarie**, le **10/01/2012** à **15:48**

Bonjour,rrrnJe n'arrive pas à saisir la différence (s'il y en a une) entre autorité parentale exclusive et exercice exclusif de l'autorité parentale. J'ai eu deux sons de cloches : rnrn- C'est la même chose rnrn- L'autorité parentale exclusive, c'est l'ancienne 'déchéance de l'autorité parentale" mais où le parent "déchu" garde encore quelques droits sur son enfant. rnrnAlors, concrètement, un jugement qui dit autorité parentale exclusif à la mère, ça laisse quoi comme droits au père (actes usuels, actes importants, gestion patrimoine, consentement à l'émancipation, à l'adoption, au mariage...) ? rnrnJe ne sais pas où je dois prendre les infos... rnrnMerci de bien vouloir m'éclairer.